



RAPPORT ANNUEL 2016

Amorcer
la transition



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| MOT DE LA PRÉSIDENTE | 2 |
| MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL | 4 |
| GOUVERNANCE | 6 |
| ÉQUIPE DE DIRECTION | 8 |
| MISSION ET VALEURS | 9 |
| PROFIL DE L'ORGANISATION | 10 |
| PORTRAIT DU TERRITOIRE | 12 |
| FRÉQUENTATION DES SERVICES | 13 |
| OFFRE DE SERVICE | |
| Réseau régulier | 14 |
| Transport adapté | 16 |
| FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE | |
| Service Express | 19 |
| Ajout de mesures préférentielles pour bus | 19 |
| Accessibilité universelle | 20 |
| Le RTL branché | 21 |
| Nouveaux véhicules hybrides dédiés au transport adapté | 21 |
| Leader en transport durable | 21 |
| Transport scolaire intégré | 21 |
| S'IMPLIQUER DANS SON MILIEU | |
| En soutien à la cause | 23 |
| Partenaire des événements culturels et récréotouristiques | 24 |
| INFORMER LA CLIENTÈLE | |
| Plateformes numériques | 27 |
| Service à la clientèle | 28 |
| Système d'aide à l'exploitation et à l'information-voyageurs | 29 |
| MISER SUR LE CAPITAL HUMAIN | |
| Faits saillants | 31 |
| Prévention et mieux-être en milieu de travail | 32 |
| Programme d'amélioration continue | 33 |
| Formation | 33 |
| ASSURER LE MAINTIEN DES ACTIFS | |
| Renouvellement du parc d'autobus | 35 |
| Projets majeurs de réfection immobilière | 35 |
| RAPPORTS FINANCIERS | 36 |

Mot de la présidente



En 2016, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a fait preuve de leadership et a su proposer une vision d'avenir pour le transport collectif. Les efforts déployés à l'intérieur d'un cadre budgétaire restreint ont permis l'émergence de projets aussi nombreux que novateurs, qui ont contribué à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens de l'agglomération de Longueuil.

Par ailleurs, l'année a été marquée par un changement important au niveau de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, notamment par la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Le RTL a collaboré étroitement avec le comité de transition désigné par le gouvernement pour la mise en place de cette nouvelle gouvernance dont l'objectif est d'harmoniser l'offre de service et de faciliter les déplacements des citoyens de la grande région métropolitaine.

En ce qui a trait à nos projets, nous avons poursuivi l'implantation du service Express en déployant des mesures prioritaires pour bus sur le boulevard Taschereau à Brossard. Nous avons de plus finalisé le projet du boulevard Roland-Therrien par l'ajout d'arrêts aménagés et munis de nouveaux abribus distinctifs. Ces améliorations permettent ainsi de fournir un service rapide, fiable et confortable, et ce, toute la journée.

Nous avons aussi réalisé une importante révision des temps de parcours du réseau dans le but d'améliorer la ponctualité du service. À cela s'ajoutent plusieurs autres changements, très appréciés par la clientèle, dont l'augmentation de la fréquence des lignes 71 et 78, l'ajout d'un départ en fin de soirée sur certaines lignes, ainsi qu'une meilleure synchronisation des horaires avec le service de métro à la station Longueuil-Université-de-Sherbrooke. D'autres réalisations s'ajoutent bien sûr à celles-ci et je vous invite à en prendre connaissance dans le présent document.

Conformément aux orientations de son plan de développement de l'accessibilité universelle, le RTL continue à rendre le transport en commun plus accessible à la clientèle qui nécessite une aide à la

mobilité. Avec la mise en service de trois nouvelles lignes en 2016, cela porte à sept le nombre de lignes accessibles sur son réseau régulier.

L'amélioration de l'offre de service du RTL passe par une collaboration avec de nombreux partenaires, que ce soit sur une base locale, régionale ou provinciale. Elle témoigne de l'engagement et de l'initiative des employés du RTL, dont je souligne l'excellent travail. Je tiens également à mentionner la contribution de l'équipe de direction et l'important apport des membres du conseil d'administration qui s'investissent pour assurer une saine gestion des fonds publics et bonifier l'offre de service du RTL.

Dans un contexte en pleine évolution, je suis persuadée que notre organisation saura saisir les occasions d'apporter des solutions efficaces et adaptées aux besoins présents et futurs de notre clientèle. Le RTL entend poursuivre activement sa mission en 2017 et demeurer à l'avant-garde en matière de mobilité durable des personnes dans l'agglomération de Longueuil.



Colette Éthier
Présidente du conseil d'administration

Mot du directeur général



Le RTL est un acteur concret de la mobilité durable. Il participe activement et quotidiennement au dynamisme économique et à l'amélioration de la qualité de vie. Avec une augmentation de la motorisation plus rapide que la croissance de la population, le RTL est un acteur incontournable pour l'atteinte des cibles de réduction des GES de l'agglomération de Longueuil et de la région métropolitaine de Montréal.

C'est notre capital humain qui est notre plus grande force, au cœur de ce que nous faisons. Cette force est directement liée aux efforts concertés de nos 1098 employés dont je tiens à souligner le travail. Depuis maintenant un an, j'ai le privilège de travailler au quotidien avec une équipe dédiée qui croit profondément à la mission de notre société de transport. Si nous avons réussi à faire plus et à faire mieux, c'est parce que nos actions ont été guidées par notre philosophie de gestion qui repose sur le respect, l'intégrité, l'ouverture d'esprit et l'engagement.

Le dévouement des employés et les résultats obtenus sont d'autant plus remarquables lorsqu'ils sont placés dans le contexte d'importants changements organisationnels.

En 2016, une attention particulière fut portée à la gestion des ressources humaines pour susciter l'adhésion des employés à la nouvelle gouvernance en transport en commun, pour développer des outils rendant le travail plus efficace et pour mettre en place un programme de reconnaissance de la contribution à la mission du RTL.

En 2016, nous avons connu une hausse d'achalandage, augmenté les heures de services, assuré et favorisé plus de 100 000 déplacements par jour, le tout à l'intérieur d'une gestion budgétaire rigoureuse.

Ce qui rend cette progression encore plus significative, c'est qu'elle s'appuie sur une amélioration qualitative des services pour les clients. De nouveaux abribus rendent l'expérience plus confortable, l'accès universel au réseau a été élargi et le taux de ponctualité de 83,8 % observé en 2016, surpasse celui de l'an passé. De plus, nous avons été présents aux événements et festivals qui se sont déroulés dans l'agglomération et avons contribué à leur succès.

Plusieurs projets ont été réalisés en 2016 pour renforcer la qualité des services, réduire les coûts opérationnels et atteindre nos cibles de performance :

- ✦ Révision des temps de parcours sur le réseau afin d'améliorer la ponctualité du service pour la clientèle;

- ✦ Amélioration de la synchronisation de plusieurs lignes avec le métro à la station Longueuil-Université-de-Sherbrooke;

- ✦ Élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre d'un programme d'assurance qualité au Service à la clientèle conforme aux meilleures pratiques;

- ✦ Renouvellement d'ententes avec les commissions scolaires pour le transport des jeunes du secondaire.

Sur le terrain, les projets en transports collectifs comme la réfection du centre d'exploitation Saint-Hubert émergent déjà. La nouvelle Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un concept assez abstrait pour la clientèle, prendra également forme au cours de la prochaine année. Au confluent des différentes initiatives touchant le transport collectif sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, le RTL poursuivra l'atteinte de ses objectifs dans un environnement stimulant en pleine évolution.



Michel Veilleux
Directeur général

Gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2016



De gauche à droite :

HÉLÈNE PICARD

Représentante des usagers du transport en commun

ALEXANDRE PLANTE

Vice-président et conseiller municipal à Brossard

ISABELLE BÉRUBÉ

Conseillère municipale à Saint-Bruno-de-Montarville

PIERRETTE LAPERLE

Représentante des usagers du transport adapté

ALAIN DÉPATIE

Maire de Saint-Lambert

COLETTE ÉTHIER

Présidente et conseillère municipale à Longueuil

MAGALIE QUEVAL

Conseillère municipale à Boucherville

XAVIER LÉGER

Conseiller municipal à Longueuil

MICHEL LANCTÔT

Conseiller municipal à Longueuil

BENOÎT L'ECUYER

Conseiller municipal à Longueuil

Absents de la photo :

ÉRIC BEAULIEU

Conseiller municipal à Longueuil

MONIQUE BASTIEN

Conseillère municipale à Longueuil

En 2016, les membres du conseil d'administration du RTL ont tenu 11 assemblées publiques et 24 séances du conseil en comité.

Les assemblées publiques du CA sont diffusées en direct sur notre site Web et en différé sur notre chaîne YouTube.

PIERRETTE LAPERLE REMPORTE UN PRIX

Membre du conseil d'administration depuis 2002, M^{me} Laperle a remporté le prix Guy-Chartrand 2016, dans la catégorie Action et mobilisation des usagers.

Décerné par l'association Transport 2000 Québec, ce prix souligne sa très grande contribution pour un transport collectif juste et équitable pour tous.

NOUVELLE GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Le gouvernement du Québec a adopté le 20 mai 2016 la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.

Cette loi prévoit un nouveau partage des compétences pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par la dissolution de l'AMT et par l'institution de deux organismes :

- ✦ un premier dédié à la planification des services, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM),
- ✦ un deuxième à l'exploitation de certains de ceux-ci, soit le Réseau de transport métropolitain (RTM).

Afin de mettre en place cette loi, le gouvernement a créé un comité de transition chargé d'instaurer la nouvelle gouvernance, et les deux nouvelles structures de l'ARTM et du RTM.

La mission du comité consiste à établir les conditions facilitant la transition vers la nouvelle gouvernance, favoriser sa mise en place et pourvoir à l'implantation de l'ARTM et du RTM.

Dans le but de soutenir les travaux du comité de transition et de s'assurer que les intérêts des clients et des citoyens de l'agglomération de Longueuil soient pris en compte dans la nouvelle gouvernance, le RTL a participé activement aux travaux du comité de transition qui se sont tenus en 2016, principalement à ceux portant sur la politique de financement et ses modalités de contractualisation.

Équipe de direction

au 31 décembre 2016



Michel Veilleux
Directeur général



Martine Alie
Directrice,
Ressources humaines



Pierre Archambault
Directeur principal,
Finances, services
partagés et gestion
des programmes
d'immobilisations



Laurent Chevrot
Directeur, Innovation,
marketing et
partenariat



Carole Cousineau
Secrétaire
corporative
et conseillère
juridique



Richard D'Amour
Directeur,
Exploitation



Sylvain Gonthier
Directeur, Entretien
et ingénierie



Daniel Jean
Directeur,
Finances et trésorier



Nicolas Tanguay
Directeur,
Planification
et développement
du transport

Mission et valeurs



Mission de l'entreprise

Assurer par des modes de transport collectif la mobilité des personnes sur le territoire de l'agglomération de Longueuil et vers Montréal.

- ✦ Troisième société de transport en importance au Québec, le RTL participe à la vitalité économique de la région en apportant des solutions efficaces et adaptées aux besoins évolutifs de la clientèle.
- ✦ Ouvert sur son milieu, il se veut le principal acteur de la mobilité des personnes au sein de l'agglomération.

Le RTL, porté par ses valeurs

Le personnel du RTL est au cœur de notre réussite. Nous valorisons l'esprit d'équipe, la collaboration et la réalisation d'objectifs communs.

Notre philosophie de gestion est soutenue par des valeurs organisationnelles :

RESPECT

Agir avec considération envers les personnes et notre environnement

INTÉGRITÉ

Communiquer avec transparence et se comporter avec loyauté envers le RTL

OUVERTURE D'ESPRIT

Travailler ensemble à remettre en question les choses pour les faire avancer

ENGAGEMENT

S'investir dans la réalisation de la mission du RTL, encourager et reconnaître les personnes

Profil de l'organisation

au 31 décembre 2016

LE CAPITAL HUMAIN

| | FEMMES | HOMMES |
|------|--------|--------|
| 83 | 64 % | 36 % |
| 103 | 33 % | 67 % |
| 240 | 5 % | 95 % |
| 672 | 24 % | 76 % |
| 1098 | 24 % | 76 % |

Moyenne d'âge
des employés

46 ans

Moyenne
d'années de service

12 ans

Nombre
d'embauches en 2016

44

LE RÉSEAU

Étendue
du réseau

789 km

83

Lignes
régulières


68

Lignes scolaires
intégrées

14

Lignes de
taxi collectif

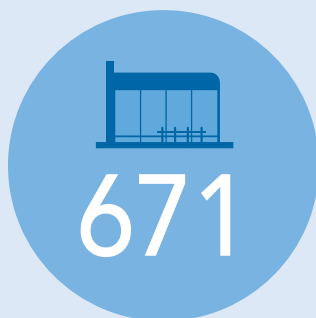
LE PARC D'AUTOBUS

| | RÉGULIERS | ARTICULÉS |  HYBRIDES | TOTAL |
|--|------------|-----------|--|------------|
| Centre d'exploitation SAINT-HUBERT | 129 | 28 | 31 | 188 |
| Centre d'exploitation VIEUX-LONGUEUIL | 214 | - | 41 | 255 |
| TOTAL | 343 | 28 | 72 | 443 |

L'âge moyen
des véhicules
est de **8,6** ans



LES ARRÊTS



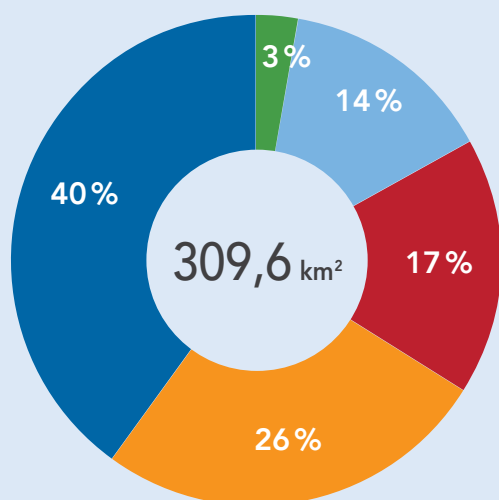
+



= 3367

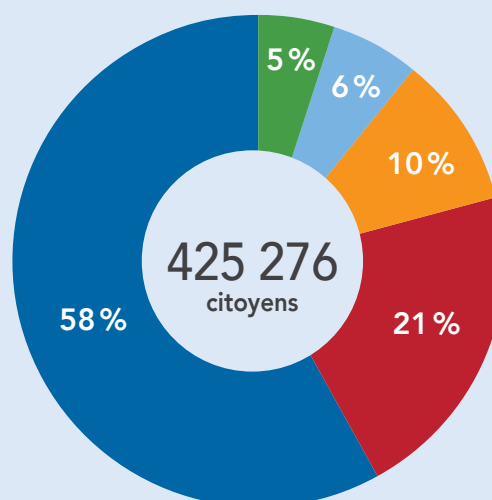
Portrait du territoire

SUPERFICIE¹ (en km²)



| | |
|----------------------------|-------|
| BOUCHERVILLE | 81,1 |
| BROSSARD | 52,2 |
| LONGUEUIL | 122,9 |
| SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE | 43,3 |
| SAINT-LAMBERT | 10,1 |

POPULATION²



| | |
|----------------------------|---------|
| BOUCHERVILLE | 42 264 |
| BROSSARD | 87 215 |
| LONGUEUIL | 246 152 |
| SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE | 27 155 |
| SAINT-LAMBERT | 22 490 |

**PLUS DE 97 % DE LA POPULATION DE L'AGGLOMÉRATION
RÉSIDE À 500 m OU MOINS D'UN ARRÊT DU RTL**

¹ Source : agglomération de Longueuil

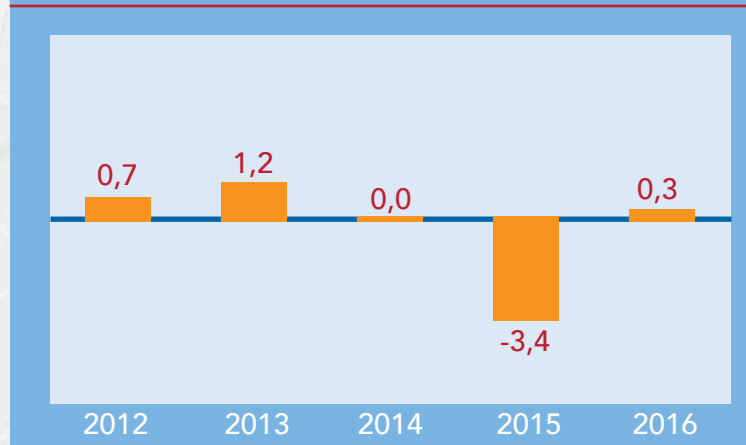
² Gazette du Québec au 31 décembre 2016

Fréquentation des services

SERVICE RÉGULIER

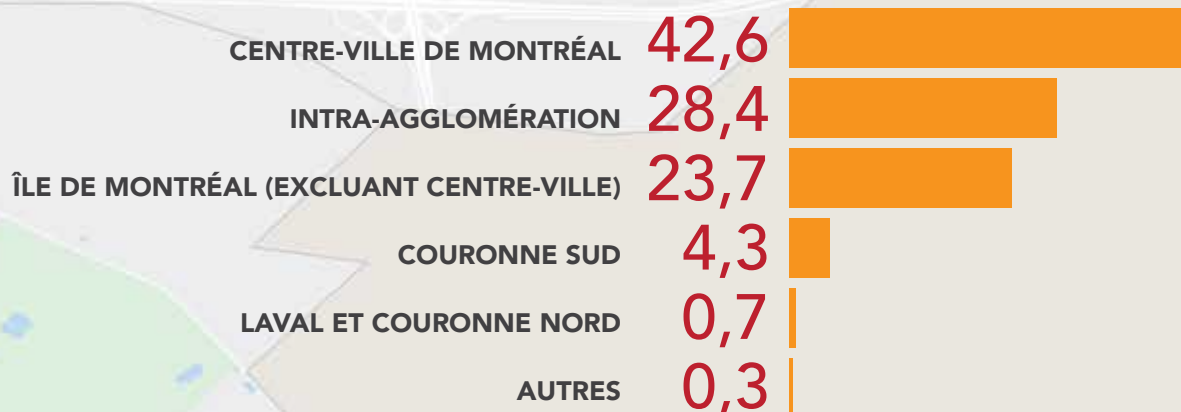
PLUS DE **100 000**
déplacements par jour moyen de semaine¹

ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'ACHALANDAGE (%)



RÉPARTITION DE L'ACHALANDAGE²

Selon la destination (%)



¹ Inclut les correspondances

² Enquête Origine-Destination 2013

Offre de service

(Année 2016)

RÉSEAU RÉGULIER

| | HEURES DE SERVICE | | | |
|-------------------|-------------------|----------------------------|----------------|------------------|
| | LIGNES RÉGULIÈRES | LIGNES SCOLAIRES INTÉGRÉES | TAXI COLLECTIF | TOTAL |
| RTL | 912 848 | 29 937 | 37 658 | 980 443 |
| Ligne 90 de l'AMT | 31 683 | | | 31 683 |
| Total | 944 531 | 29 937 | 37 658 | 1 012 126 |

| | KILOMÈTRES PARCOURUS | | | |
|-------------------|----------------------|----------------------------|----------------|-------------------|
| | LIGNES RÉGULIÈRES | LIGNES SCOLAIRES INTÉGRÉES | TAXI COLLECTIF | TOTAL |
| RTL | 20 444 401 | 596 237 | 849 211 | 21 889 849 |
| Ligne 90 de l'AMT | 871 656 | | | 871 656 |
| Total | 21 316 057 | 596 237 | 849 211 | 22 761 505 |

Indicateurs de performance

| | 2016 | 2015 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|
| Taux de ponctualité du service | 83,8 % | 82,9 % | + 0,9 |
| Taux de disponibilité des véhicules | 99,8 % | 99,7 % | + 0,1 |
| Service assuré (en nombre d'heures) | 690 186 | 686 766 | + 0,5 % |
| Plaintes clients par 100 000 déplacements | 8,1 | 6,7 | + 21 % |

La congestion routière engendrée par les nombreux travaux sur notre réseau au cours de l'année 2016, notamment dans l'axe de l'autoroute Bonaventure à Montréal, a eu d'importantes répercussions sur la performance de nos lignes qui desservent le terminus Centre-ville. Cette situation a ainsi contribué à une augmentation du nombre de plaintes de la part de notre clientèle.



L'offre de service est demeurée relativement stable en 2016. Cependant, nous avons procédé à certains ajustements afin d'optimiser la performance du réseau.

- ✦ Mesures de révision des temps de parcours sur plusieurs lignes afin d'améliorer la ponctualité.
- ✦ Synchronisation des horaires de certaines lignes avec le service de métro à la station Longueuil-Université-de-Sherbrooke.
- ✦ Ajout d'un départ en fin de soirée, du lundi au vendredi, sur la ligne 81.
- ✦ Amélioration de la fréquence de service sur les lignes 71 et 78 en pointe d'après-midi.

Offre de service (suite)

TRANSPORT ADAPTÉ

Au 31 décembre 2016, 4 902 personnes étaient admises au transport adapté du RTL, une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

Les dépenses totales liées au service de transport adapté pour l'année 2016 s'élèvent à un peu plus de 8,86 M\$.

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| Nombre de déplacements en minibus | 100 942 | 107 796 |
| Nombre de déplacements en taxi adapté | 38 496 | 30 260 |
| Nombre de déplacements en taxi régulier | 225 652 | 226 903 |
| Total | 365 090 | 364 959 |

Indicateurs de performance

| | 2016 | 2015 | Variation |
|---|--------|--------|-----------|
| Plaintes client par 10 000 déplacements | 15 | 17 | - 12 % |
| Service assuré par minibus (en nombre d'heures) | 43 675 | 47 996 | - 9 % |
| Nombre de minibus en heure de pointe | 19 | 19 | - |
| Nombre de taxis disponibles en heure de pointe* | 277 | 135 | + 142 |

*L'ajout en 2016 d'un deuxième fournisseur de service de taxi pour le transport adapté a augmenté de manière importante l'offre à la clientèle.

À l'été 2016, nous avons procédé à une mise à niveau de notre système informatisé de gestion des déplacements du transport adapté. Ce système amélioré comprend les dernières avancées technologiques et comporte de nombreux avantages.



- Amélioration de l'information clientèle par la capacité d'effectuer un suivi des véhicules en temps réel.
- Estimation plus exacte des temps de parcours pour une amélioration de la ponctualité du service.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles en facilitant le jumelage programmé des voyages.

Ces nouvelles fonctionnalités fournissent au personnel du transport adapté des outils bonifiés pour assurer la livraison d'un service ponctuel et sécuritaire, et permettent ainsi de mieux satisfaire les attentes de notre clientèle.



8

90

20522

Le nouveau service **express**
1 ligne 010-01-013 sur le territoire de la RTM
Lignes RTM communales

Favoriser la mobilité durable

La mobilité durable permet aux individus de satisfaire leurs principaux besoins d'accès à un système de transport :

- ⚡ qui respecte les besoins de mobilité de manière sécuritaire et compatible avec une utilisation responsable des ressources et des écosystèmes*
- ⚡ dont le coût s'avère raisonnable et qui fonctionne de manière efficace*
- ⚡ qui limite les émissions de gaz à effet de serre (GES)*

SERVICE EXPRESS

Afin d'offrir une plus grande flexibilité d'embarquement et de débarquement à notre clientèle du service Express sur le boulevard Roland-Therrien, un nouvel arrêt a été ajouté en septembre dernier à l'intersection de la rue d'Auteuil. On compte donc un total de sept arrêts offerts en service Express sur cette importante voie de desserte.

Par ailleurs, à la suite de travaux de réfection effectués par la Ville de Longueuil, le RTL a ajouté quatre abribus de nouvelle génération, accessibles et sécuritaires, à l'intersection de la rue d'Auteuil et à celle du boulevard Fernand-Lafontaine.

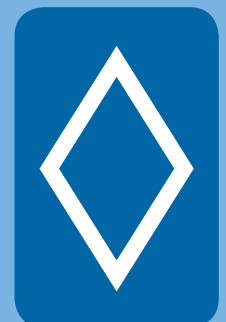
Rapide, fiable et confortable, le service Express du RTL offre une fréquence toutes les cinq minutes, en voie réservée, pendant les périodes de pointe du matin et de l'après-midi.



AJOUT DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR BUS

Pour une plus grande fluidité de la circulation des bus, une voie réservée a été aménagée sur une distance de 5 km sur le boulevard Taschereau à Brossard par l'agence métropolitaine de transport (AMT), en collaboration avec le RTL.

De plus, neuf abribus de nouvelle génération, spacieux et accessibles ont été installés par le RTL en décembre 2016. Ils remplacent quatre abribus standard existants et améliorent les conditions d'attente à cinq autres arrêts.



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Un réseau ouvert à tous

Trois nouvelles lignes accessibles à tous ont été mises en service le 22 août 2016, portant à sept le nombre total sur le territoire.

Les lignes 1, 77 et 177 ont été choisies pour faciliter la correspondance avec les autres lignes accessibles et pour permettre aux clients à mobilité restreinte de se déplacer plus aisément dans l'agglomération.

Simplifier l'accès au transport des personnes ayant une limitation fonctionnelle améliore le confort de l'ensemble de la clientèle. Ainsi, les individus qui voyagent avec des objets encombrants, les clients avec une poussette ou encore les personnes souffrant d'une incapacité temporaire bénéficieront des aménagements réalisés pour les personnes à mobilité restreinte.

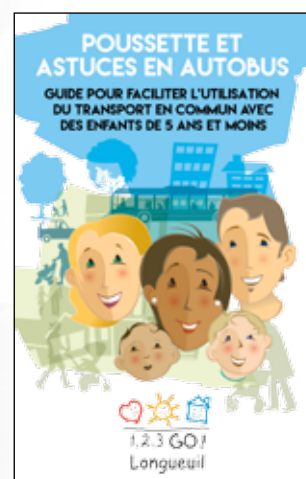


La livraison de nouveaux autobus munis d'une rampe en 2017 et 2018 permettra l'ajout de lignes accessibles au cours des prochaines années, assurant ainsi la réalisation de notre plan de développement d'accessibilité universelle.



Au service des familles

Le RTL a collaboré au projet «Poussettes et astuces en autobus» de l'organisme Initiative 1,2,3 GO! de Longueuil. Un nouveau guide pour les familles avec enfants qui utilisent le transport en commun pour la première fois a été conçu et mis à leur disposition en format imprimé ou numérique. La brochure est également disponible sur le site Web du RTL.



LE RTL BRANCHÉ

En décembre 2016, le RTL a fait l'acquisition auprès de l'entreprise AddÉnergie de deux bornes de recharge pour voitures électriques. D'utilisation facile et intuitive, et de conception robuste et durable, elles sont adaptées aux emplacements extérieurs soumis aux rigueurs climatiques.

C'est dans le cadre du programme «Branché au travail» du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles que l'utilisation des bornes de recharge est offerte gratuitement aux employés et visiteurs du RTL au centre administratif de Longueuil.

Par cette initiative, le RTL se positionne encore plus fermement à l'égard du développement durable.



Claude Sylvain, chauffeur d'autobus et propriétaire d'une voiture électrique

NOUVEAUX VÉHICULES HYBRIDES DÉDIÉS AU TRANSPORT ADAPTÉ

Huit nouveaux véhicules de type MV1, entièrement accessibles, à mode de propulsion hybride combinant le propane et l'essence ont été déployés progressivement sur notre réseau de transport adapté entre juillet 2016 et février 2017. Ils s'ajoutent à celui déjà en service.

Ces véhicules permettent d'offrir un service plus confortable, notamment aux personnes qui se déplacent avec une aide à la mobilité manuelle ou motorisée.

L'utilisation du propane contribue à une économie de coûts et une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le service de taxi adapté est offert par les transporteurs déjà en service au RTL: Allo Taxi et Taxi Union.



De gauche à droite: Magalie Queval et Hélène Picard, membres du CA du RTL, Pierre Desjardins, chef du transport adapté au RTL, Alexandre Plante, Michel Lanctôt, Monique Bastien, Pierrette Laperle (à l'intérieur du véhicule), Xavier Léger et Éric Beaulieu, membres du CA du RTL, Colette Éthier, présidente du CA du RTL, Benoît L'Ecuyer, membre du CA du RTL, et Michel Veilleux, directeur général du RTL.

LEADER EN TRANSPORT DURABLE

La mobilité durable constitue l'essence même de notre vision et celle-ci est inscrite dans notre mission.

Dans le cadre de sa démarche de Certification Pro-mobilité durable, le centre de gestion des déplacements des quartiers centraux de Montréal et de la Rive-Sud, Voyagez Futé, a décerné au RTL un prix reconnaissance pour marquer son engagement en matière de transport durable.

Laurent Chevrot, directeur Innovation, marketing et partenariat au RTL, et Nadège Gaillard, chargée de projet en mobilité durable à Voyagez Futé.



TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ

Dans son plan de développement du transport, le RTL a ajouté, en 2016, la desserte de l'école secondaire internationale Lucille-Teasdale, selon le cadre de son contrat de transport scolaire intégré établi avec la Commission scolaire Marie-Victorin.

Ce sont 180 élèves qui ont pu bénéficier de ce nouveau service.



S'impliquer dans son milieu

Des ententes de partenariat avec plusieurs organismes ont permis d'atteindre près de 100 000 participants, et de leur offrir des solutions de transport collectif pour leurs sorties culturelles et récréotouristiques.

Ces partenariats contribuent ainsi au développement social, économique et culturel de la communauté tout en encourageant l'adoption de comportements écoresponsables en matière de mobilité.

EN SOUTIEN À LA CAUSE

- ✦ À titre de commanditaire bronze du **Défi sportif AlterGo**, qui s'est déroulé du 25 avril au 1^{er} mai 2016.
- ✦ Dans la cadre de l'événement **Marche Source Bleue** du 1^{er} mai 2016 : le RTL a fourni un service gratuit de navettes entre le stationnement incitatif De Montarville et la Maison de soins palliatifs Source Bleue de Boucherville.
- ✦ Avec une campagne d'affichage sur les autobus du RTL en soutien au **Tour du Silence Rive-Sud 2016**, qui vise à sensibiliser les gens en matière de prudence à vélo et de partage de la route.
- ✦ Par un prêt d'autobus, le 2 décembre dernier, pour accompagner la Tournée de la mascotte dans le cadre d'**Opération Nez rouge Longueuil-Rive-Sud 2016**.

NOUVEAU EN 2016 — Le RTL s'implique auprès du Défi des générations contre le cancer de la Fondation de l'Hôpital Charles-LeMoine en fournissant de l'affichage sur ses bus.

Fidèle à sa vision d'entreprise d'offrir aux résidents de l'agglomération des options de transport pratiques et efficaces, le RTL se veut plus présent dans son milieu.

Il participe activement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens en facilitant l'accès aux événements importants dans la région et, par le fait même, contribue à promouvoir le transport collectif sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

Organisée par des employés du RTL, la Course des Rayons de Soleil offre une occasion de s'impliquer et de contribuer à la cause en amassant des fonds au profit d'Opération Enfant Soleil.

Le prêt de deux autobus par le RTL lors de l'événement du 1^{er} mai a permis le transport des bénévoles tout au long du parcours.

Un montant de 22 175 \$ a été remis lors du Téléthon Opération Enfant Soleil, qui s'est déroulé les 4 et 5 juin 2016.



PARTENAIRE DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET RÉCRÉOTOURISTIQUES

NOUVEAU EN 2016

En soutien à la Ville de Longueuil, le RTL a offert la gratuité du service sur les lignes qui desservent les lieux des événements **36 heures** à Longueuil :

- ✦ 36 heures en action les 21 et 22 mai
- ✦ 36 heures sur l'Île les 16 et 17 juillet
- ✦ 36 heures en couleurs les 8 et 9 octobre

De plus, une campagne d'affichage a été mise en place sur les bus du RTL pour en assurer la promotion.



À nouveau en 2016, le RTL s'est associé au **Festival Classica**, ce grand rendez-vous de la musique classique.

Le service a été offert gratuitement sur les lignes 1 et 6 du RTL, les 4 et 5 juin. De plus, dans le cadre du spectacle du samedi soir 4 juin, une navette a effectué l'aller-retour entre le terminus Longueuil et le centre-ville de Saint-Lambert.



Pour une deuxième année consécutive, la gratuité du service a été offerte sur la ligne 80, les 18 et 19 juin, dans le cadre de l'événement **La Grande Gourmandise**, cet important festival gourmand qui s'est déroulé au parc Vincent-D'Indy de Boucherville.



Depuis de nombreuses années déjà, le RTL soutient l'organisation de la **Fête nationale du Québec** qui a lieu le 24 juin au parc de la Cité de Saint-Hubert. Des espaces publicitaires sur les bus ont été offerts pour promouvoir l'événement et un service bonifié en fin de soirée a permis d'assurer un retour rapide des participants vers la station de métro Longueuil-Université-de-Sherbrooke.



Le 7 juillet 2016, des navettes gratuites du RTL ont été mises à la disposition des spectateurs entre les stationnements incitatifs et le lieu de spectacle du **Rendez-vous de la mairie** à Boucherville.

NOUVEAU EN 2016

Lors du concert extérieur offert par l'**Orchestre symphonique de Montréal** le 27 juillet au parc Poly-arena de Brossard, le RTL a fourni aux spectateurs un service gratuit de navettes entre les stationnements incitatifs des terminus Panama et Chevrier.



Dans le but de promouvoir l'utilisation du transport collectif pour accéder au populaire **Festival Saint-Lambert en Fête**, le RTL a offert la gratuité du service sur les lignes 1 et 6 pendant tout le week-end du 27 et 28 août.



THÉÂTRE DE LA VILLE

Le **Théâtre de la Ville**, cet acteur incontournable de la scène, et le RTL, transporteur officiel de nombreux événements culturels dans l'agglomération de Longueuil, ont renouvelé leur association pour une deuxième année consécutive.

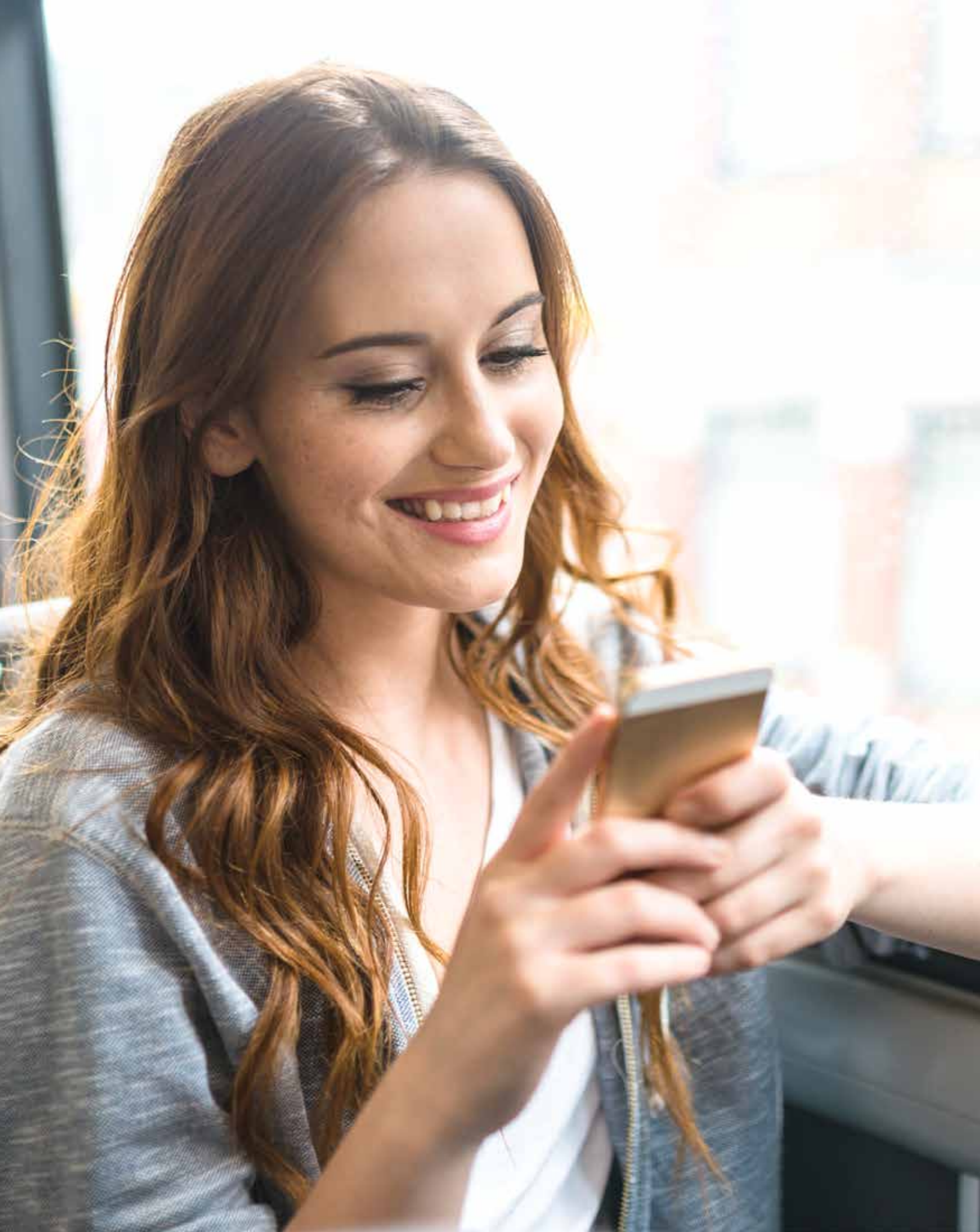
Deux spectacles du Théâtre de la Ville ont été parrainés sous le thème «Soirées illimitées du RTL», visant ainsi à promouvoir l'utilisation du transport collectif.



Le RTL, transporteur officiel du Sommet des Arts et de la Musique de Longueuil (SAM)

Pour une deuxième année consécutive, le RTL a proposé des solutions novatrices de transport collectif pour faciliter l'accès au SAM, qui a eu lieu du 1^{er} au 5 septembre. C'est d'ailleurs à bord d'un bus du RTL que la troupe du volet «SAM s'invite» s'est déplacée pour offrir des concerts intimistes chez des citoyens.





Informers la clientèle

Offrir à nos clients une information complète et de manière opportune demeure l'une de nos principales priorités.

Pour en faciliter l'accès, cette information est mise à leur disposition sur diverses plateformes afin de satisfaire les préférences de l'ensemble de notre clientèle.

PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Site Web

Notre site Web demeure le principal outil de référence pour de l'information au sujet de nos produits et services, et de notre tarification. Les clients peuvent également y consulter les horaires des bus et rechercher le meilleur itinéraire pour leurs déplacements.

**Nombre de visites
annuelles**

2 654 030

Visiteurs uniques

888 098

Par type d'appareil



**Ordinateur
de bureau**

32,7 %



Tablette




8,7 %



Mobile

58,6 %

Nette progression de l'utilisation des réseaux sociaux

| Nombre d'abonnés au 31 décembre 2016 | | Comparativement à 2015 |
|---|-------|------------------------|
|  Facebook | 4 120 | + 37 % |
|  Twitter | 4 721 | + 21 % |
|  LinkedIn | 1 848 | + 17 % |



Au 31 décembre 2016, près de 8 000 personnes étaient abonnées à l'infolettre du RTL.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Au cours de l'année 2016, le personnel du Service à la clientèle a traité près de 150 000 appels de la part du public : demandes de renseignements, commentaires, plaintes et signalement d'objets perdus, etc. Nos préposés sont disponibles pour répondre aux clients de 7 h à 20 h en semaine et de 8 h 30 à 16 h 30 le week-end et les jours fériés.

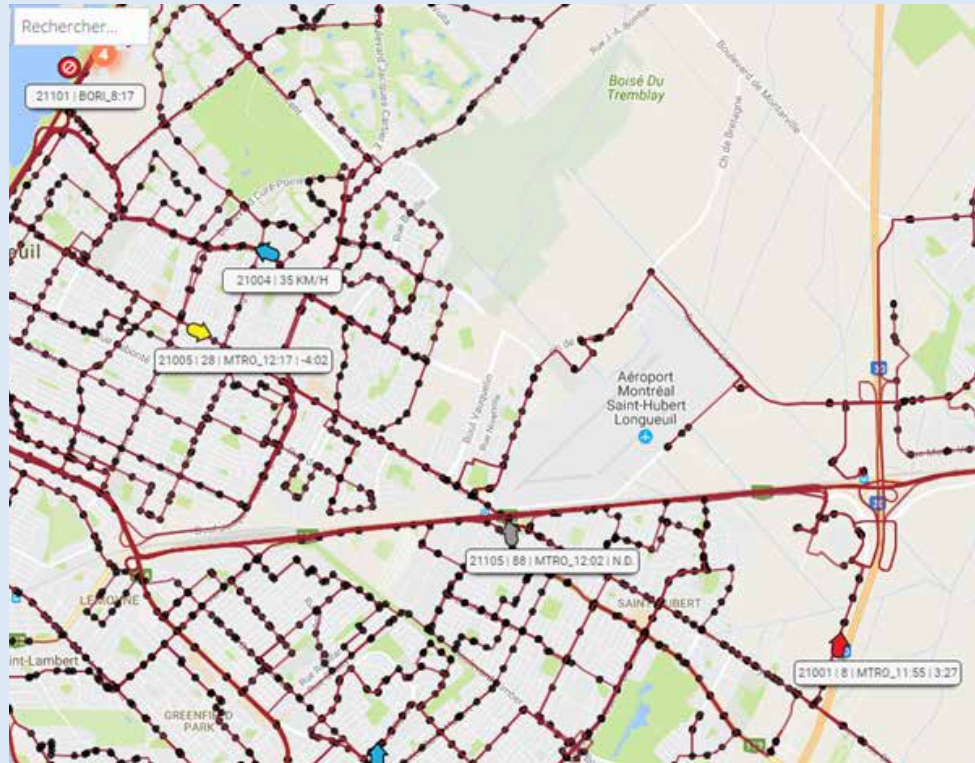
Nombre de plaintes

| | 2016 | 2015 |
|------------------|-------|-------|
| Réseau régulier | 2 708 | 2 237 |
| Transport adapté | 563 | 621 |

SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET À L'INFORMATION-VOYAGEURS

Dans le but de se doter d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information-voyageurs (SAEIV), le RTL a amorcé un projet pilote de la solution Chrono, en partenariat avec l'Agence métropolitaine de transport. Les premières étapes de ce projet, qui ont été mises sur pied en 2016, visaient à confirmer la faisabilité et la pertinence de cette solution : analyse des besoins, installation des consoles pour les chauffeurs dans 10 autobus, tests de l'application de gestion de l'exploitation.

Les résultats préliminaires obtenus grâce à la collaboration des différentes parties prenantes se sont avérés positifs. Le RTL compte ainsi être en mesure d'offrir d'importants avantages à ses clients par un meilleur contrôle de ses opérations ainsi que par une information en temps réel, et ce, à faible coût.



L'objectif pour 2017 vise à entreprendre le déploiement global des équipements sur la flotte d'autobus du RTL et l'intégration de l'information-voyageurs en temps réel dans une application mobile.





Miser sur le capital humain

FAITS SAILLANTS



Assurer la pérennité des régimes de retraite des employés

Dans le cadre de l'adoption, en 2014, de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées des employés du secteur municipal, le RTL a continué les discussions entreprises en 2015 avec tous les groupes qui bénéficient de ce type de régime. Au cours de l'année, nous avons ainsi été en mesure de conclure un accord avec tous nos groupes d'employés.



Amorcer le renouvellement des conventions collectives

Considérant l'échéance de tous nos contrats de travail collectifs en vigueur, des négociations ont été entreprises en 2016 avec nos trois groupes d'employés syndiqués.



Actualiser nos systèmes de gestion informatisés

La mise en œuvre du système informatisé UMANA pour la gestion des ressources humaines et du traitement de la paie de tous les groupes d'employés a été amorcée en 2016. Ce projet d'envergure a sollicité la collaboration de plusieurs employés de différents services. Le déploiement intégral du système est prévu pour 2017.

DE LA VISION À L'ACTION

Faisant suite à l'élaboration et au déploiement de notre philosophie de gestion en 2015, notre démarche au cours de l'année 2016 visait principalement son intégration dans nos pratiques de gestion des ressources humaines.

Il s'agit ainsi de favoriser son adhésion par l'ensemble de nos employés et de stimuler la mobilisation de tout notre personnel.

Par ailleurs, des changements ont été apportés au niveau de notre structure organisationnelle dans le but d'assurer un alignement plus optimal de nos effectifs avec nos objectifs et nos priorités d'entreprise.

Des employés se démarquent

Grâce à la vigilance et à l'intervention de Jessica Charles et de Carol Nadeau, respectivement chauffeuse et superviseure au RTL, une dame de 102 ans dont la disparition avait été signalée par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) a été retrouvée saine et sauve.

Un certificat de reconnaissance leur a été remis lors de l'assemblée publique du CA de septembre 2016.

Sur la photo à l'arrière, le Capitaine Serge Durocher du SPAL; de gauche à droite, les membres de la famille de la dame, Carol Nadeau, superviseure, Jessica Charles, chauffeuse et Colette Éthier, présidente du CA du RTL.



PRÉVENTION ET MIEUX-ÊTRE EN MILIEU DE TRAVAIL

Ayant à cœur le bien-être et la santé de nos employés, nous avons développé de nouveaux outils et tenu plusieurs activités de sensibilisation et de prévention en milieu de travail.

✦ Du 7 au 9 septembre 2016, des kiosques sous le thème «Allumé pour la prévention du suicide» ont été animés par les conseillères en santé et mieux-être du RTL, des représentants du Programme d'aide aux employés (PAE) et des délégués sociaux. Organisées dans le cadre de la Journée mondiale de la prévention du suicide du 10 septembre dernier, ces rencontres visaient à sensibiliser le personnel à l'ampleur de la situation et aux façons de prévenir le suicide.

À cette occasion, plus de 122 employés se sont joints aux 48 000 personnes ayant déjà pris l'engagement en signant la Déclaration officielle de l'Association québécoise de prévention du suicide.

✦ En novembre 2016, une campagne de vaccination contre la grippe a été offerte à l'ensemble des travailleurs. Ce sont plus de 220 employés qui, en profitant de ce service gratuit, ont décidé d'investir dans leur santé.

✦ Le comité santé-sécurité de l'Entretien, accompagné d'employés et du Service de l'ingénierie, a travaillé à l'élaboration d'une procédure de travail hors tension et sous-tension pour les autobus hybrides. Ces véhicules, dotés d'un moteur électrique, sont alimentés par une batterie à haute tension de 600 volts, et requièrent des méthodes d'entretien spécifiques à ce type de technologie.

Cette initiative représente une première au sein des sociétés de transport au Québec et confirme le leadership du RTL en matière de déploiement de la technologie hybride sur son réseau.

✦ La Semaine de la sécurité routière des sociétés de transport en commun s'est tenue en juin 2016 avec la participation de policiers et de représentants de la SAAQ. Plusieurs thèmes ont été abordés, comme le partage de la route avec les cyclistes, la conduite avec les facultés affaiblies et les messages textes au volant.

| | 2016 | 2015 | 2014 |
|-------------------------------|------|------|------|
| Nombre d'accidents de travail | 79 | 50 | 63 |
| Nombre de jours d'absence | 3051 | 2351 | 2831 |

Malgré de nombreuses initiatives en matière de prévention, nous avons malheureusement constaté une augmentation du nombre d'accidents de travail au cours de l'année 2016.

En 2016, le RTL s'est classé comme finaliste aux Grands prix de la santé et de la sécurité au travail dans la région de Longueuil, catégorie Organismes publics.

Un concept novateur de support au transport des sièges des chauffeurs développé par des employés de la Direction de l'entretien, en collaboration avec le comité santé-sécurité des employés de l'Entretien, a été présenté. Il permet le déplacement et l'entreposage sécuritaire des sièges lors des manœuvres d'entretien.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION CONTINUE

En 2016, différents projets d'amélioration continue ont été entrepris au sein du RTL par la tenue d'ateliers de recherche de solutions afin de renforcer la qualité des services à la clientèle, de réduire les coûts opérationnels et d'atteindre des cibles de performance plus élevées.

Améliorer la qualité des processus de traitement des interventions auprès de la clientèle

Le groupe a élaboré un plan d'action et un plan de communication afin de mettre en œuvre un programme d'assurance qualité au Service à la clientèle conforme aux meilleures pratiques et normes de l'industrie des centres d'appels. Des outils d'assurance qualité basée sur des normes, spécifications et critères permettant de vérifier la qualité des services rendus seront développés. Il s'agit d'un projet très prometteur. À suivre!

Gérer les demandes de subvention

L'équipe a défini et révisé le processus de demandes de subvention dans le but de clarifier les rôles et responsabilités des intervenants, d'établir des moyens de coordination et de communication dans le suivi des demandes, et d'assurer une cohérence de gestion.

Réduire le nombre d'accidents de la route avec un objet fixe

Un plan d'action et un plan de communication ont été élaborés afin de réduire ce type d'accident et de



faciliter l'implantation de mesures correctives et préventives pour améliorer la situation. Une campagne de sensibilisation et un guide de prévention des accidents ont été mis sur pied, et d'autres initiatives en matière de prévention ont suivi.

Optimiser l'utilisation des chauffeurs de réserve sur le réseau régulier

L'exercice a permis de trouver des pistes de solutions pour optimiser les processus de distribution du travail aux chauffeurs de réserve et de créer un tableau de bord pour mesurer leur productivité. Des outils d'aide à la décision seront raffinés ou développés prochainement afin de mettre à niveau les connaissances et de faciliter la prise de décision par tous les superviseurs de la répartition.

Pour 2017, déjà sept projets d'amélioration continue sont planifiés dans divers secteurs d'activités du RTL.



FORMATION

Au cours de l'année 2016, le RTL a poursuivi ses bonnes pratiques en matière de développement des compétences. À cet effet, plusieurs formations ont été actualisées et des programmes de développement des compétences portant sur notre philosophie de gestion ont été mis sur pied pour le personnel d'encadrement. Au total, ce sont près de 23 000 heures de formation qui ont été offertes en 2016.



2-0228

2-0228

Nova BUS

Autobus di trasporto
di persone

Assurer le maintien des actifs



RENOUVELLEMENT DU PARC D'AUTOBUS

En 2016, nous avons poursuivi la mise à niveau de notre parc d'autobus avec la livraison de 15 nouveaux véhicules de technologie hybride, ce qui porte à 72 le nombre d'autobus hybrides en service.

Avec l'ajout de 37 véhicules additionnels au cours de la prochaine année, le RTL comptera 109 autobus hybrides au terme du présent contrat.

Au cours de l'année 2016, le RTL a investi plus de 15 M\$ pour la modernisation et l'entretien de ses équipements et de ses infrastructures.

Un montant de 13 M\$ a été consacré au renouvellement du parc d'autobus, et 1,2 M\$ pour les innovations technologiques et infrastructures informatiques. Le solde a été affecté au maintien des installations.

La plupart des acquisitions font l'objet d'une subvention selon divers programmes gouvernementaux.

PROJETS MAJEURS DE RÉFECTION IMMOBILIÈRE

Réfection du centre d'exploitation Saint-Hubert

Selon ce qui a été prévu, d'importants travaux de réfection des bâtiments à Saint-Hubert seront réalisés à compter de l'été 2017, jusqu'en 2020. Une demande d'autorisation de principe a d'ailleurs été déposée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Rappelons que la réfection permettra de maintenir et d'améliorer notre capacité de livraison de service actuelle, de prolonger la vie utile des bâtiments, de moderniser les installations, d'augmenter la productivité ainsi que de réduire notre empreinte écologique.

En 2017, la préparation des plans et devis, l'exécution des travaux à la toiture et au stationnement, et la réalisation d'ouvrages intérieurs de mise à niveau sont planifiées.

En ce qui a trait aux bâtiments situés dans le Vieux-Longueuil, des travaux de rénovation devraient débuter à la fin de 2017 pour se terminer en 2019.



RAPPORTS FINANCIERS

| | |
|---|-----------|
| RÉSULTATS | 37 |
| TARIFICATION | 38 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 40 |
| État des résultats | 42 |
| État de la variation de la dette nette | 42 |
| État de la situation financière | 43 |
| État des flux de trésorerie | 44 |
| Charges par objets | 44 |
| Notes complémentaires | 45 |
| RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES | |
| Annexe A – Excédent de fonctionnement à des fins fiscales | 62 |
| Annexe B – Excédent d'investissement à des fins fiscales | 63 |

RÉSULTATS

En 2016, le Réseau de transport de Longueuil a enregistré un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 41 391 \$ pour des revenus de 169,4 M\$.

REVENUS

| | | |
|------|---------------------------------|----------|
| 44 % | Contribution de l'agglomération | 74,7 M\$ |
| 36 % | Clients | 60,7 M\$ |
| 14 % | Subventions | 24,1 M\$ |
| 6 % | Autres revenus | 9,9 M\$ |

DÉPENSES

| | | |
|------|---|-----------|
| 60 % | Rémunération et charges sociales | 101,0 M\$ |
| 13 % | Biens non durables | 21,7 M\$ |
| 9 % | Frais financiers et affectations | 15,9 M\$ |
| 9 % | Transport | 14,6 M\$ |
| 6 % | Entretien, réparations et services | 11,1 M\$ |
| 3 % | Contribution au fonds d'immobilisation de l'AMT | 5,1 M\$ |

Transport

| | |
|---------|--|
| 1,4 M\$ | Transport adapté |
| 8,3 M\$ | Taxi collectif |
| 4,6 M\$ | Contribution à la ligne de train de banlieue Mont-Saint-Hilaire/Montréal |
| 0,3 M\$ | Dépenses diverses de transport |

Biens non durables

| | |
|----------|-----------------------|
| 9,4 M\$ | Carburant |
| 10,0 M\$ | Pièces et fournitures |
| 2,3 M\$ | Services publics |

Entretien, réparations et services

| | |
|---------|--|
| 1,7 M\$ | Entretien et réparation des immeubles |
| 2,0 M\$ | Services techniques |
| 2,3 M\$ | Contribution pour l'utilisation des équipements métropolitains |
| 3,5 M\$ | Frais généraux |
| 1,6 M\$ | Frais de location, honoraires professionnels et autres |

TARIFICATION 2016

| Les titres de transport ne sont pas remboursables | Disponible sur | Ordinaire | TARIFS RÉDUITS | | |
|--|---|-----------|-------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| | | | 6 à 11 ans et étudiants 12 à 17 ans | Étudiants 18 à 25 ans | Adultes 65 ans et plus |
| TITRES MÉTROPOLITAINS acceptés par l'AMT, le RTL, la STM et la STL Note : Les titres de transport métropolitains TRAM 4, 6, 7 et 8 sont également acceptés sur notre réseau. | | | | | |
| Tram zone 5 - mensuel (Saint-Bruno-de-Montarville se situe dans la zone 5) |  | 164,00 \$ | 98,50 \$ | 131,00 \$ | 98,50 \$ |
| Tram zone 3 - mensuel |  | 132,00 \$ | 79,00 \$ | 106,00 \$ | 79,00 \$ |
| TITRES LOCAUX - acceptés sur le territoire du Réseau de transport de Longueuil Note : Avec un titre local, vous ne pouvez utiliser le métro ou le train. | | | | | |
| Titre mensuel |  | 94,50 \$ | 56,50 \$ | 56,50 \$ | 56,50 \$ |
| Titre 4 mois |  | -- | 222,00 \$ | 222,00 \$ | 222,00 \$ |
| Titre mensuel Accès 65 hors pointe |  | -- | -- | -- | 28,25 \$ |
| Soirée illimitée |  | 4,50 \$ | 4,50 \$ | 4,50 \$ | 4,50 \$ |
| 24 heures consécutives |  | 9,25 \$ | 9,25 \$ | 9,25 \$ | 9,25 \$ |
| 6 passages avec correspondance |  | 18,75 \$ | 11,25 \$ | 18,75 \$ | 11,25 \$ |
| |  | 18,75 \$ | 18,75 \$ | 18,75 \$ | 18,75 \$ |
| 1 passage avec correspondance |  | 3,25 \$ | 3,25 \$ | 3,25 \$ | 3,25 \$ |
| |  | 3,25 \$ | 3,25 \$ | 3,25 \$ | 3,25 \$ |
| En monnaie exacte, sans correspondance |  | 3,25 \$ | 3,25 \$ | 3,25 \$ | 3,25 \$ |

Coût de la carte OPUS :

- Gratuit pour les 6-11 ans de l'agglomération de Longueuil
- 6 \$ pour les utilisateurs du tarif ordinaire
- 15 \$ pour les utilisateurs de tarifs réduits

Certains clients voyagent gratuitement!

- Les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'une personne en assurant la surveillance.
- Les accompagnateurs d'un client admis au transport adapté.
- Privilège famille - Les détenteurs d'un titre valide du RTL peuvent amener gratuitement leurs enfants (maximum de 5 enfants âgés de 11 ans et moins), et ce, sur notre réseau pendant toute la fin de semaine, soit du vendredi 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche.

États financiers

31 décembre 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau de transport de Longueuil, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion


À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau de transport de Longueuil au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le Réseau de transport de Longueuil inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations portent sur la ventilation de l'excédent accumulé ainsi que sur l'excédent de l'exercice à des fins fiscales et sont présentées à la note complémentaire 12 et aux annexes A et B. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Autre point

Nous avons émis également un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 6 avril 2017 relativement aux états financiers du Réseau du transport de Longueuil à être déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

 D. D'Amico S.E.N.C.R.L. / S.C.L.¹

Le 6 avril 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A108263

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2016

| | Budget | Réalizations | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | 2016 | 2015 |
| | \$ | \$ | \$ |
| Revenus | | | |
| Quote-part | 74 641 148 | 74 641 148 | 73 610 600 |
| Transferts | 19 755 300 | 24 141 898 | 39 050 157 |
| Services rendus | 60 112 318 | 60 705 001 | 58 165 829 |
| Intérêts | 35 000 | 53 969 | 41 246 |
| Autres revenus | 12 038 215 | 9 859 793 | 9 775 650 |
| | 166 581 981 | 169 401 809 | 180 643 482 |
| Charges par fonctions | | | |
| Administration générale | 27 441 829 | 26 459 070 | 23 562 062 |
| Transport | 143 580 754 | 145 750 225 | 144 262 181 |
| Frais de financement | 3 897 000 | 3 646 925 | 4 532 214 |
| | 174 919 583 | 175 856 220 | 172 356 457 |
| (Déficit) excédent de l'exercice | (8 337 602) | (6 454 411) | 8 287 025 |
| Excédent accumulé au début de l'exercice | - | 133 662 211 | 125 375 186 |
| Excédent accumulé à la fin de l'exercice | - | 127 207 800 | 133 662 211 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2016

| | Budget | Réalizations | |
|--|--------------------|---------------------|---------------------|
| | | 2016 | 2015 |
| | \$ | \$ | \$ |
| (Déficit) excédent de l'exercice | (8 337 602) | (6 454 411) | 8 287 025 |
| Variation des immobilisations | | | |
| Acquisition | (150 000) | (15 725 705) | (36 770 473) |
| Produit de cession | - | 8 389 | 60 231 |
| Amortissement | 18 875 000 | 18 751 366 | 18 528 160 |
| Perte à la cession | - | 257 335 | 621 000 |
| | 18 725 000 | 3 291 385 | (17 561 082) |
| Variation des stocks | - | (248 144) | (246 062) |
| Variation des autres actifs non financiers | - | (2 922 407) | 6 137 319 |
| | - | (3 170 551) | 5 891 257 |
| Variation de la dette nette | 10 387 398 | (6 333 577) | (3 382 800) |
| Dette nette au début de l'exercice | - | (69 661 218) | (66 278 418) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | - | (75 994 795) | (69 661 218) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 décembre 2016

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Encaisse (note 3) | 2 051 288 | 8 770 065 |
| Débiteurs (note 4) | 22 142 625 | 23 056 298 |
| | 24 193 913 | 31 826 363 |
| Passifs | | |
| Emprunts temporaires (note 5) | 5 676 000 | - |
| Créditeurs et charges à payer (note 6) | 26 191 335 | 20 985 841 |
| Revenus reportés (note 7) | 841 111 | 726 451 |
| Dettes à long terme (note 8) | 61 316 162 | 71 751 489 |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 9) | 6 164 100 | 8 023 800 |
| | 100 188 708 | 101 487 581 |
| Dettes nettes | (75 994 795) | (69 661 218) |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations (note 10) | 192 702 751 | 195 994 136 |
| Stocks | 3 816 519 | 3 568 375 |
| Autres actifs non financiers (note 11) | 6 683 325 | 3 760 918 |
| | 203 202 595 | 203 323 429 |
| Excédent accumulé (note 12) | 127 207 800 | 133 662 211 |

Obligations contractuelles (note 14)

Éventualités (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2016

| | 2016 | 2015 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| (Déficit) excédent de l'exercice | (6 454 411) | 8 287 025 |
| Éléments sans effet sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations | 18 751 366 | 18 528 160 |
| Perte à la cession d'immobilisations | 257 335 | 621 000 |
| | 12 554 290 | 27 436 185 |
| Variation des éléments hors caisse (note 13) | 1 203 576 | 15 685 375 |
| | 13 757 866 | 43 121 560 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition | (15 725 705) | (36 770 473) |
| Produit de cession | 8 389 | 60 231 |
| | (15 717 316) | (36 710 242) |
| Activités de financement | | |
| Émission de dettes à long terme* | 8 096 700 | 16 500 000 |
| Remboursement de la dette à long terme* | (18 626 700) | (13 250 700) |
| Variation nette des emprunts temporaires | 5 676 000 | (2 850 000) |
| Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme | 94 673 | (44 331) |
| | (4 759 327) | 354 969 |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (6 718 777) | 6 766 287 |
| Encaisse au début de l'exercice | 8 770 065 | 2 003 778 |
| Encaisse à la fin de l'exercice | 2 051 288 | 8 770 065 |

* Incluant un montant de 7 566 700 \$ à titre de refinancement (2 217 000 \$ en 2015).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Charges par objets

Exercice terminé le 31 décembre 2016

| | Budget | Réalizations | |
|--|-------------|--------------|-------------|
| | | 2016 | 2015 |
| | \$ | \$ | \$ |
| Rémunération | 75 056 883 | 76 612 349 | 74 948 976 |
| Charges sociales | 25 342 667 | 24 408 813 | 22 343 260 |
| Biens et services | 46 869 533 | 47 292 000 | 47 125 407 |
| Intérêts sur la dette à long terme à la charge : | | | |
| Du Réseau | 1 100 000 | 799 131 | 683 530 |
| Du gouvernement du Québec et ses entreprises | 757 000 | 908 715 | 1 060 725 |
| Autres frais de financement | 2 040 000 | 1 939 079 | 2 787 959 |
| Contributions à des organismes | 4 878 500 | 5 144 767 | 4 878 440 |
| Amortissement des immobilisations | 18 875 000 | 18 751 366 | 18 528 160 |
| | 174 919 583 | 175 856 220 | 172 356 457 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

1. Statut de l'organisme municipal

Le Réseau de transport de Longueuil (ci-après le « Réseau ») est constitué en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)* et a comme responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent de l'exercice à des fins fiscales présenté aux annexes A et B et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales présentée à la note complémentaire 12.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Base de présentation

La comptabilisation des transactions aux livres du Réseau s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Constatation des revenus

La quote-part est constatée lorsqu'elle est déterminée et adoptée par résolution.

Les revenus des services rendus sont constatés lorsque le service est rendu.

Les subventions en provenance des gouvernements sont constatées et comptabilisées aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle elles sont autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par le Réseau, sauf dans la mesure où les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le Réseau comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Montant des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme

Les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme sont créés lors de l'émission d'une dette à long terme sur la base des taux de subvention applicables.

Revenus reportés

Les revenus reportés sont transférés aux revenus lorsque les critères de constatation sont satisfaits.

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont présentés en réduction de la dette à long terme et sont amortis sur la durée des emprunts correspondants.

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2016

2. Méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées et à payer en fin d'exercice par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe le Réseau est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent les avantages complémentaires de retraite comme l'assurance vie offerte aux retraités.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services avec ou sans projection des salaires futurs, selon le cas, à partir du taux d'actualisation fixé, à partir des hypothèses les plus probables du Réseau en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur au marché sur une période de trois ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

La *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* requiert la création de deux volets distincts, soit un volet pour le service postérieur au 31 décembre 2013 et un volet pour le service antérieur au 1^{er} janvier 2014. Pour cette raison, la méthode d'évaluation de l'obligation du volet antérieur au 1^{er} janvier 2014 du régime capitalisé a été modifiée pour utiliser la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées. La même méthode a été appliquée à l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet en contrepartie d'une affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir pour fins fiscales.

Pour l'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés, l'excédent est inscrit aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

| | |
|--|-------------|
| Bâtiments | 40 ans |
| Véhicules | 10 à 16 ans |
| Ameublement et équipement de bureau | 10 ans |
| Machinerie, outillage et équipement divers | 10 ans |
| Asphaltage | 15 ans |

L'amortissement des immobilisations est inclus aux charges à l'état des résultats de l'exercice, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales.

Les immobilisations en cours seront amorties dès leur mise en service.

Stocks

Les stocks, constitués principalement de carburant et de pièces de rechange, sont évalués au coût selon la méthode de l'épuisement successif.

Les stocks désuets sont radiés des livres.

Passif au titre des sites contaminés

Le Réseau comptabilise un passif au titre des sites contaminés dont il est responsable de la décontamination lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, qu'il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les revenus régionaux, les contributions régionales, les subventions dont celle relative à la taxe sur l'essence, la durée de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, les hypothèses relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds, soit celles impliquant un fonds réservé ou celles touchant l'excédent de fonctionnement affecté et l'excédent de fonctionnement non affecté. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des charges.

Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent dont l'utilisation est réservée par des résolutions du conseil d'administration à des fins précises.

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2016

2. Méthodes comptables (suite)

Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer et à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, mais qui font l'objet de traitement différé à des fins fiscales. Elles ont été créées aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par le Réseau et amorties selon les durées indiquées ci-dessous par affectation à l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

- Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1^{er} janvier 2000.
 - Pour les salaires et les avantages sociaux : sur une période maximale de 20 ans.
- Avantages sociaux futurs :
 - pour le passif constaté initialement au 1^{er} janvier 2007 : dans le cas des régimes non capitalisés, en vertu des mesures d'allègement adoptées par le Réseau, aucune méthode d'amortissement définie n'a présentement été déterminée;
 - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régimes de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
 - à titre de mesure d'allègement pour les excédents de la charge sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : l'excédent est inscrit aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir et aucun amortissement n'est prévu;
 - à titre de mesure d'allègement pour gains / pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite à prestations déterminées : le Réseau s'est prévalu des mesures d'allègement prévues selon lesquelles les pertes actuarielles de 2008 qui se trouvent à l'intérieur d'un couloir de 10 % du maximum entre la valeur de l'actif et la valeur de l'obligation du régime à la fin de l'année dans les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir. Les montants ainsi transférés à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés doivent être totalement amortis sur une période maximale correspondant à la DMERCA.

3. Encaisse affectée

Un montant d'encaisse de 1 945 359 \$ (1 926 924 \$ en 2015) est affecté à des fins de fonds d'assurance et de fonds de roulement.

4. Débiteurs

| | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Gouvernement du Québec et ses entreprises | 17 417 898 | 18 379 731 |
| Gouvernement du Canada et ses entreprises | 592 538 | 339 340 |
| Détaillants | 1 935 231 | 2 134 729 |
| Autres | 2 196 958 | 2 202 498 |
| | 22 142 625 | 23 056 298 |
| Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme | 4 688 810 | 5 392 442 |

5. Emprunts temporaires

Le Réseau dispose d'une marge de crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 10 000 000 \$, portant intérêt au taux de base de 2,70 % (2,70 % en 2015) et est renégociable annuellement.

Le Réseau dispose d'une marge de crédit pour l'acquisition d'autobus d'un montant autorisé de 15 000 000 \$, portant intérêt au taux de base de 2,70 % (2,70 % en 2015).

Le solde des emprunts temporaires est de 5 676 000 \$ au 31 décembre 2016 (aucun solde au 31 décembre 2015).

6. Crédoeurs et charges à payer

| | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Fournisseurs | 9 160 364 | 4 736 413 |
| Salaires et avantages sociaux | 15 721 883 | 14 807 813 |
| Dépôts et retenues de garantie | 633 998 | 738 532 |
| Intérêts courus sur la dette à long terme | 194 599 | 222 592 |
| Subventions perçues en trop | 480 491 | 480 491 |
| | 26 191 335 | 20 985 841 |

7. Revenus reportés

| | 2016 | 2015 |
|---------------------|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Titres de transport | 841 111 | 726 451 |

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2016

8. Dette à long terme

| | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Obligations, portant intérêt à des taux variant de 0,98 % à 4,41 %, échéant de 2017 à 2026 | 61 567 300 | 72 097 300 |
| Frais reportés liés à la dette à long terme | (251 138) | (345 811) |
| | 61 316 162 | 71 751 489 |

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|------------------|------------|
| 2017 | 17 149 700 |
| 2018 | 17 433 700 |
| 2019 | 12 280 700 |
| 2020 | 10 963 300 |
| 2021 | 2 328 300 |
| 2022 et suivants | 1 411 600 |

Le Réseau a émis des obligations envers un régime de retraite (PL54) pour un montant cumulatif de 4 988 300 \$ (4 988 300 \$ en 2015).

9. Avantages sociaux futurs

| | 2016 | 2015 |
|--|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| <i>Passif au titre des avantages sociaux futurs</i> | | |
| Passif des régimes à prestations déterminées capitalisés | (679 600) | (2 837 600) |
| Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés | (5 484 500) | (5 186 200) |
| | (6 164 100) | (8 023 800) |
| <i>Charge de l'exercice</i> | | |
| Régimes à prestations déterminées capitalisés | 11 984 100 | 13 585 600 |
| Régimes à prestations déterminées non capitalisés | 501 200 | 417 900 |
| Régimes de retraite des élus municipaux | 39 938 | 40 921 |
| | 12 525 238 | 14 044 421 |

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes capitalisés d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées

Pour chaque groupe d'employés (chauffeurs, employés d'entretien, cadres intermédiaires et de premier niveau, employés de bureau et cadres de direction), un régime de retraite à prestations déterminées distinct est constitué.

Le Réseau assume le risque relatif au rendement des régimes de retraite et doit par conséquent s'assurer que les cotisations qu'il verse sont suffisantes pour assumer le coût des prestations prévues par le régime.

Les taux de cotisation des employés varient de 5,81 % à 10,80 % selon le groupe d'employés. Les taux de cotisation de l'employeur varient de 11,88 % à 15,40 % selon le groupe d'employés.

Les évaluations les plus récentes ont été effectuées au 31 décembre 2015 pour quatre groupes d'employés et au 31 décembre 2014 pour le groupe des employés d'entretien.

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 était requise par la Loi pour tous les régimes visés.

La Loi prévoit un processus avec période de négociations débutant le 1^{er} février 2015 afin de déterminer la nature des changements à être apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel doit être prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus, avec négociations à compter du 1^{er} janvier 2016 (ci-après « régimes avec report »). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 était requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches et l'ampleur des sommes en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2016.

Notes complémentaires

31 décembre 2016

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes capitalisés d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Application de la Loi aux régimes du Réseau

De nouveaux effets de l'application de la Loi doivent être constatés en 2016 à la suite de faits nouveaux décrits dans les paragraphes suivants. Ces effets sont comptabilisés de façon prospective par imputation dans la charge de l'exercice courant, puisqu'ils ont donné lieu à des changements d'estimations comptables. Lorsque ces effets ont trait aux services rendus au cours des exercices antérieurs, ils sont imputés à titre de coût des services passés dans la charge de l'exercice.

Le Réseau a finalisé des ententes pour tous ses régimes de retraite. L'effet sur les modalités de partage du service courant et du fonds de stabilisation a été appliqué conformément avec les dispositions de la Loi et des dispositions des ententes conclues. L'incidence du règlement des ententes est indiquée ci-dessous.

Compte tenu de la situation financière des régimes au 31 décembre 2015, le Réseau a décidé, au moyen d'une résolution adoptée par son conseil le 7 décembre 2016, de suspendre l'indexation automatique pour les participants retraités tel que le lui permet la Loi. Il est à noter que pour le régime de retraite des cadres de direction, il a été décidé de suspendre partiellement (50 %) l'indexation automatique des participants retraités. Les résultats de l'année 2016 tiennent compte de l'effet de cette suspension. L'ajustement apporté est le suivant :

Suspension de l'indexation automatique des rentes des participants retraités :

| Modalité prévue à la Loi | Incidence sur le coût des services passés \$ | Pertes actuarielles nettes constatées en contrepartie \$ |
|---|---|---|
| Partage du déficit des participants actifs, au-delà de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle | (11 083 000) | 10 223 900 |

9. Avantages sociaux futurs (suite)

| | 2016 | 2015 |
|---|--------------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| <i>Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs</i> | | |
| Passif au début de l'exercice | (2 837 600) | (5 860 700) |
| Charge de l'exercice | (11 984 100) | (13 585 600) |
| Cotisations versées par l'employeur | 14 142 100 | 16 608 700 |
| Passif à la fin de l'exercice | (679 600) | (2 837 600) |
| <i>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</i> | | |
| Valeur des actifs à la fin de l'exercice | 313 834 200 | 289 324 500 |
| Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | (323 040 400) | (320 685 700) |
| | (9 206 200) | (31 361 200) |
| Pertes actuarielles non amorties | 8 526 600 | 28 523 600 |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice | (679 600) | (2 837 600) |
| <i>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</i> | | |
| Valeur des actifs à la fin de l'exercice | 313 834 200 | 289 324 500 |
| Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | (323 040 400) | (320 685 700) |
| | (9 206 200) | (31 361 200) |

Notes complémentaires

31 décembre 2016

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes capitalisés d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

| | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| <i>Charge de l'exercice</i> | | |
| Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice | 13 044 300 | 11 507 700 |
| Coût des services passés découlant d'une modification de régime | (11 083 000) | 944 800 |
| Cotisations salariales des employés | (5 238 100) | (4 283 000) |
| Amortissement des pertes actuarielles | 3 356 700 | 3 878 700 |
| Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime | 10 223 900 | (944 800) |
| Charge de l'exercice excluant les intérêts | 10 303 800 | 11 103 400 |
| <i>Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées</i> | | |
| Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées | 19 735 700 | 18 835 800 |
| Rendement espéré des actifs | (18 055 400) | (16 353 600) |
| Charge d'intérêts nette | 1 680 300 | 2 482 200 |
| | 11 984 100 | 13 585 600 |
| <i>Informations complémentaires</i> | | |
| Rendement réel des actifs pour l'exercice | 22 080 300 | 23 271 400 |
| Rendement espéré des actifs pour l'exercice | (18 055 400) | (16 353 600) |
| Gain de l'exercice sur le rendement des actifs | 4 024 900 | 6 917 800 |
| <i>Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées</i> | | |
| Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées | 2 391 500 | (372 500) |
| Prestations versées au cours de l'exercice | 16 950 800 | 16 006 500 |
| Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice | 316 215 100 | 290 488 300 |
| Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par le Réseau | 4 988 300 | 4 988 300 |
| Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations | 2 100 700 | 1 232 600 |
| DMERCA | 13 | 13 |
| <i>Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation</i> | | |
| Taux d'actualisation | 6,20 % | 6,20 % |
| Taux de rendement prévu à long terme | 6,20 % | 6,20 % |
| Taux de croissance des salaires | 3,50 % | 3,50 % |
| Taux d'inflation | 2,50 % | 2,50 % |
| Tables de mortalité | CPM14_Publ CPM -B | CPM14_Publ CPM -B |

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes non capitalisés d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées

Le Réseau offre à ses retraités et futurs retraités, ainsi qu'à quelques préretraités, des avantages complémentaires de retraite de type prestations déterminées. Le régime prévoit uniquement de l'assurance vie. Le montant d'assurance vie des préretraités est déterminé en fonction du salaire au moment de la préretraite jusqu'à l'âge de 65 ans. À compter de 65 ans, la couverture des préretraités est équivalente à celle des retraités. Quant au montant d'assurance vie des retraités, il est déterminé en fonction de l'âge du retraité et de son groupe d'emploi. Finalement, le Réseau finance à 100 % la prime exigée par l'assureur pour l'assurance vie.

Le Réseau offre à ses cadres de direction un régime supplémentaire de retraite qui leur permet de recevoir des prestations de retraite supplémentaires à celles qu'ils pourront recevoir aux termes du régime capitalisé. Aucune cotisation n'est requise de la part des participants au régime supplémentaire.

| | 2016 \$ | 2015 \$ |
|--|--------------------|--------------------|
| <i>Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs</i> | | |
| Passif au début de l'exercice | (5 186 200) | (4 969 300) |
| Charge de l'exercice | (501 200) | (417 900) |
| Prestations ou primes versées par l'employeur | 202 900 | 201 000 |
| Passif à la fin de l'exercice | (5 484 500) | (5 186 200) |
| <i>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</i> | | |
| Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | (6 339 300) | (6 179 500) |
| Pertes actuarielles non amorties | 854 800 | 993 300 |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice | (5 484 500) | (5 186 200) |

Notes complémentaires

31 décembre 2016

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes non capitalisés d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

| | 2016 | 2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| <i>Charge de l'exercice</i> | | |
| Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice | 140 200 | 113 300 |
| Amortissement des pertes actuarielles | 139 500 | 98 900 |
| Charge de l'exercice excluant les intérêts | 279 700 | 212 200 |
| Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées | 221 500 | 205 700 |
| | 501 200 | 417 900 |
| <i>Informations complémentaires</i> | | |
| Perte de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées | (1 000) | (485 800) |
| DMERCA | 12 | 12 |
| <i>Hypothèses d'évaluation actuarielle à la comptabilisation</i> | | |
| Taux d'actualisation | 3,75 % | 3,75 % |
| Taux de croissance des salaires | 3,00 % | 3,00 % |
| Taux d'inflation | 2,25 % | 2,25 % |
| Tables de mortalité | CPM14_Publ CPM -B | CPM14_Publ CPM -B |

Régime de retraite à cotisations déterminées

Pour le groupe d'employés d'entretien, un régime de retraite à cotisations déterminées est instauré.

Le Réseau n'assume aucun risque puisque sa responsabilité à l'égard des services rendus aux salariés se limite aux versements des cotisations selon la formule déterminée par le régime.

En 2015, aucune cotisation des employés et de l'employeur n'a été effectuée puisque le régime a pris fin au 1^{er} janvier 2010.

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Régime de retraite des élus municipaux

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire, s'il y a lieu, aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et aux règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice, tel qu'établi par règlement du gouvernement.

| | 2016 | 2015 |
|--------------------------------------|---------------|--------|
| | \$ | \$ |
| Cotisations des élus au RREM | 12 362 | 11 959 |
| <i>Charge de l'exercice</i> | | |
| Contributions de l'employeur au RREM | 39 938 | 40 921 |

Notes complémentaires

31 décembre 2016

10. Immobilisations

| | Solde au début \$ | Addition \$ | Cession/ ajustement \$ | Solde à la fin \$ |
|---|-------------------------|----------------|------------------------------|-------------------------|
| Coût | | | | |
| Bâtiments | 104 402 033 | 1 237 807 | - | 105 639 840 |
| Véhicules | 243 790 922 | 13 078 642 | 2 962 628 | 253 906 936 |
| Ameublement et équipement de bureau | 32 474 954 | 1 193 983 | 54 165 | 33 614 772 |
| Machinerie, outillage et équipement divers | 3 293 094 | 28 363 | 2 975 | 3 318 482 |
| Terrains | 3 648 255 | - | - | 3 648 255 |
| Asphaltage | 708 673 | 4 200 | - | 712 873 |
| | 388 317 931 | 15 542 995 | 3 019 768 | 400 841 158 |
| Immobilisations en cours | 3 993 058 | 182 710 | 238 845 | 3 936 923 |
| | 392 310 989 | 15 725 705 | 3 258 613 | 404 778 081 |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Bâtiments | 50 319 022 | 2 595 354 | - | 52 914 376 |
| Véhicules | 116 834 254 | 14 153 114 | 2 935 749 | 128 051 619 |
| Ameublement et équipement de bureau | 26 506 373 | 1 866 010 | 54 165 | 28 318 218 |
| Machinerie, outillage et équipement | 2 566 197 | 89 514 | 2 975 | 2 652 736 |
| Asphaltage | 91 007 | 47 374 | - | 138 381 |
| | 196 316 853 | 18 751 366 | 2 992 889 | 212 075 330 |
| Valeur comptable nette | 195 994 136 | (3 025 661) | 265 724 | 192 702 751 |

11. Autres actifs non financiers

| | 2016 \$ | 2015 \$ |
|-----------------------------|------------|------------|
| Frais payés d'avance | 378 521 | 392 967 |
| Dépôts sur achats d'autobus | 6 304 804 | 3 367 951 |
| | 6 683 325 | 3 760 918 |

12. Excédent accumulé

| | 2016 | 2015 |
|--|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Excédent de fonctionnement non affecté | 70 464 | 267 919 |
| Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés | 8 003 717 | 11 765 980 |
| Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir | (17 064 145) | (17 040 804) |
| Financement des investissements en cours | (3 814 097) | 5 192 238 |
| Investissement net dans les immobilisations et autres actifs | 140 011 861 | 133 476 878 |
| | 127 207 800 | 133 662 211 |

13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

| | 2016 | 2015 |
|--|------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs | 913 673 | 11 365 235 |
| Créditeurs et charges à payer | 5 205 494 | 2 915 915 |
| Revenus reportés | 114 660 | (1 680 832) |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs | (1 859 700) | (2 806 200) |
| Stocks | (248 144) | (246 062) |
| Autres actifs non financiers | (2 922 407) | 6 137 319 |
| | 1 203 576 | 15 685 375 |

14. Obligations contractuelles

Le Réseau s'est engagé en vertu de divers contrats de déneigement, d'entretien, de location de locaux et de véhicules, échéant jusqu'en 2021, à verser une somme totale de 57 364 874 \$. Les versements des cinq prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|------|------------|
| 2017 | 31 780 521 |
| 2018 | 15 534 976 |
| 2019 | 9 642 058 |
| 2020 | 207 592 |
| 2021 | 199 727 |

Notes complémentaires

31 décembre 2016

14. Obligations contractuelles (suite)

De plus, le Réseau s'est engagé à faire l'acquisition de 67 autobus hybrides pour les années 2017 et 2018 pour un montant total de 59 353 000 \$. Les versements à effectuer pour les prochains exercices sont les suivants :

| | \$ |
|------|------------|
| 2017 | 19 475 000 |
| 2018 | 39 878 000 |

15. Éventualités

Auto-assurance

Le Réseau a décidé d'auto-assurer les risques d'accidents routiers de ses véhicules. Dans le but de se conformer aux exigences de la Section V du règlement sur l'attestation de solvabilité exigée en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, le Réseau a créé une réserve dont le solde est de 1 196 928 \$ au 31 décembre 2016 (1 178 479 \$ au 31 décembre 2015).

16. Instruments financiers dérivés

Le Réseau conclut périodiquement des contrats d'achat à terme basés sur les indices « Heating Oil - NYMEX » et « WTI-NYMEX » avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie de la fluctuation du prix du carburant. Le Réseau n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les gains et pertes réalisés qui y sont reliés sont constatés à l'état des résultats en contrepartie de la charge sur le carburant. Une perte de 2 440 875 \$ a été constatée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (perte de 2 011 468 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, le Réseau possède des contrats d'achat à terme échéant de 2017 à 2019 pour une quantité totale de référence de 9 250 000 litres dont la valeur au marché est de 1 547 762 \$ (au 31 décembre 2015, le Réseau possède des contrats d'achat à terme échéant de 2016 à 2017 pour une quantité totale de référence de 7 125 000 litres dont la valeur au marché est de 668 533 \$).

La valeur au marché de ces instruments n'est pas constatée à l'état de la situation financière.

17. Événement postérieur à la date du bilan

La *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, Chapitre 8) a été adoptée le 19 mai 2016. Elle prévoit un nouveau partage des compétences qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2017 pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'AMT qui sera remplacée par deux organismes, soit l'Autorité régionale du transport métropolitain « ARTM » qui sera dédiée à la planification, au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain « RTM » qui aura pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

La loi assujettit plusieurs décisions prises par l'ARTM à l'approbation de la Communauté métropolitaine de Montréal, notamment celles concernant l'adoption du plan stratégique de développement du transport collectif, le programme des immobilisations et la politique de financement.

Aux fins de l'application de la loi, les organismes publics de transport (OPT), soit le RTM, la Société de transport de Montréal, le Réseau de transport de Longueuil et la Société de transport de Laval qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2017 relèveront de l'ARTM. Des ententes contractuelles seront conclues entre l'ARTM et les OPT. Ces ententes spécifieront entre autres, l'offre de transport, les objectifs de performance et de qualité des services ainsi que la rémunération convenue.

Enfin, l'ARTM désignera parmi les équipements et les infrastructures appartenant à un OPT ceux qui ont un caractère métropolitain. Aux termes des discussions, s'il y a lieu, elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Si ces actifs ont été financés par l'émission de dettes à long terme, l'ARTM remboursera à l'OPT le service de dette y afférent. Inversement, si certains actifs désignés actuellement comme étant à caractère métropolitain sont à l'usage exclusif des clients d'un OPT, ils seront transférés à ce dernier. Ces transferts d'actifs feront l'objet d'un décret.

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2016

Annexe A

| | Budget \$ | Réalizations | |
|---|--------------|--------------|--------------|
| | | 2016 \$ | 2015 \$ |
| (Déficit) excédent de l'exercice | (10 937 602) | (6 454 411) | 8 287 025 |
| Moins : revenus d'investissement | - | (4 658 741) | (19 125 806) |
| Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales | (10 937 602) | (11 113 152) | (10 838 781) |
| Conciliation à des fins fiscales | | | |
| <i>Immobilisations</i> | | | |
| Amortissement | 18 875 000 | 18 751 366 | 18 528 160 |
| Produit de cession | - | 8 389 | 60 231 |
| Perte à la cession | - | 257 335 | 621 000 |
| | 18 875 000 | 19 017 090 | 19 209 391 |
| <i>Financement</i> | | | |
| Remboursement de la dette à long terme | (10 597 700) | (10 356 368) | (10 351 715) |
| <i>Affectations</i> | | | |
| Activités d'investissement | | | |
| Excédent accumulé | - | (18 343) | (361 986) |
| Réserves financières | 2 840 302 | 2 488 823 | 461 161 |
| Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir | (180 000) | 23 341 | 2 189 256 |
| | 2 660 302 | 2 493 821 | 2 288 431 |
| Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales | - | 41 391 | 307 326 |

Excédent d'investissement à des fins fiscales

Exercice terminé le 31 décembre 2016

Annexe B

| | Budget \$ | Réalizations | |
|--|--------------|--------------|--------------|
| | | 2016 \$ | 2015 \$ |
| Revenus d'investissement | - | 4 658 741 | 19 125 806 |
| Conciliation à des fins fiscales | | | |
| <i>Immobilisations</i> | | | |
| Acquisitions | (150 000) | (15 725 705) | (36 770 473) |
| <i>Financement</i> | | | |
| Financement à long terme des activités d'investissement | - | 530 000 | 14 283 000 |
| <i>Affectations</i> | | | |
| Activités de fonctionnement | - | 18 343 | 361 986 |
| Excédent accumulé | | | |
| Réserves financières et fonds réservés | - | 1 273 440 | 1 131 942 |
| | - | 1 291 783 | 1 493 928 |
| Déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales | (150 000) | (9 245 181) | (1 867 739) |



50 Princes-Charles

21112

NOVABUS

ESPACE
& EQUIP

